



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contractuels

Question écrite n° 7940

Texte de la question

M. Marc Dumoulin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation de profonde injustice que ressentent les médecins titulaires de diplômes étrangers. Nombre de ces médecins exercent souvent depuis de longues années en France, au service de la santé publique : leurs capacités professionnelles sont acquises et reconnues, et pourtant ils restent cantonnés à un statut de praticien adjoint. Les médecins exerçant des fonctions identiques à celles d'autres médecins titulaires de diplômes français et qui ont prouvé leurs compétences par une pratique continue de la médecine dans les hôpitaux français peuvent subir une discrimination statutaire et professionnelle en raison de l'origine de leur diplôme. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour mettre fin à cette situation, dans l'intérêt général du service public hospitalier.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé précise à l'honorable parlementaire qu'une deuxième commission présidée par le professeur Amiel (Lyon) avait été chargée d'une mission relative au devenir des médecins à diplôme étranger à l'hôpital. Le professeur Amiel a rendu son rapport, qui a été publié. La première commission Amiel avait abouti à l'assouplissement des conditions d'accès aux épreuves nationales d'aptitude à la fonction de praticien adjoint contractuel. A la suite de la seconde consultation de cette commission, il est envisagé d'élaborer diverses mesures permettant l'amélioration de la législation actuelle en vue de les transmettre au Parlement avant la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dumoulin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7940

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4610

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5606